

Dossier de demande de subvention CNDS 2013

APPEL A PROJETS 2013 « Sport-Santé »

Contexte

Le sport, un outil majeur de la politique de santé publique

La ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative, Valérie FOURNEYRON, et la ministre des Affaires Sociales et de la Santé, Marisol TOURAINE, ont présenté le 10 octobre 2012, en Conseil des ministres, le plan du gouvernement visant à faire de la pratique des activités physiques et sportives (APS) un outil essentiel de la stratégie nationale de santé publique souhaitée par le Premier Ministre.

Alors que la sédentarité constitue un facteur de risque indiscutable, les bénéfices des APS pour la santé sont réels et bien connus des professionnels, comme du grand public. Pourtant, de nombreuses populations restent encore éloignées de toutes pratiques, ce qui concourt à renforcer les inégalités.

En association avec les collectivités locales, le secteur associatif et le mouvement sportif, le gouvernement va donc mettre en place une politique publique ambitieuse « Sport Santé Bien-être », destinée à promouvoir les APS pour tous et toutes, à tous les âges de la vie.

Elle aura pour ambition d'accroître le recours à des comportements bénéfiques pour la santé et de développer la recommandation des APS par les médecins et les autres professionnels de santé, dans un but de prévention du capital santé de chacune et chacun : « le sport plutôt qu'une longue liste de médicaments. »

« Nous nous attacherons également à encourager la pratique auprès des publics dits « à besoins particuliers » (sédentaires, seniors, patients atteints de maladies chroniques), à travers le développement de réseaux régionaux sport et santé et la création d'un pôle ressource sport et santé au sein de mon ministère, » a précisé Valérie FOURNEYRON.

Marisol TOURAINE a par ailleurs ajouté que « les actions proposées trouveront toute leur place, dans le cadre d'un partenariat fort avec le monde associatif, mais aussi avec les collectivités territoriales dont certaines sont fortement engagées sur ce thème. Les Agences Régionales de Santé pourront intégrer la pratique des APS dans leurs priorités, notamment au sein des Schémas Régionaux de Prévention ou des contrats locaux de santé. »

Pour une mise en œuvre concrète de cette politique « Sport- Santé » en Aquitaine, les deux ministères, par l'intermédiaire de la DRJSCS (CNDS) et de l'ARS lancent un appel à projets visant à valoriser les initiatives locales, soutenir les initiatives innovantes et essayer les bonnes pratiques.

Objectif général

L'objectif général de cet appel à projets est de promouvoir le développement des pratiques physiques et sportives de loisir et bien être, facteur de santé, **en direction des non pratiquants**, excluant donc de fait ceux qui s'exercent actuellement individuellement ou au sein d'une association sportive.

Le projet devra s'attacher à **rejoindre de nouveaux pratiquants** potentiels, notamment ceux qui sont les plus éloignés des activités physiques et sportives (adolescent(e)s, adultes sédentaires, femmes, seniors, personnes handicapées, personnes porteuses de maladies chroniques, et/ou personnes fragilisées au plan socio-économique).

La mise en place des animations proposées devra être pérenne et être assurée en outre par un éducateur diplômé. (NB : l'organisation d'une manifestation ponctuelle ne peut être prise en considération).

Une attention toute particulière sera apportée aux projets réunissant, sur un même territoire, un ensemble d'acteurs (associations, collectivité locale, établissements scolaires, professionnels de santé, etc.).

Critères de sélection

Les projets présentés seront étudiés par un Comité de sélection qui évaluera :

- La mission de la structure qui porte le projet
- Le respect des publics cibles
- La pertinence de l'action par rapport au(x) public(s) visé(s)
- La qualité du partenariat mis en place au niveau local (y compris avec les professionnels APA, masseurs kinésithérapeutes, etc.)
- L'impact du projet à partir d'indicateurs mesurables
- Le réalisme et la précision du budget prévisionnel joint

Dossier à renseigner

Toute structure associative de la région Aquitaine, susceptible de recevoir une subvention du CNDS (voir les directives nationales du CNDS du 28 novembre 2012), peut présenter un projet à l'appui d'un dossier spécifique à télécharger sur le site : www.aquitaine.drjcs.gov.fr

Dépôt de dossier avant le 14 mars 2013

Pour les ligues / comités régionaux

au pôle sport de la DRJSCS Aquitaine

7, boulevard Jacques Chaban Delmas - 33525 BRUGES CEDEX

Tél : 05 56 69 38 04 ou 05 56 69 38 06

Pour les associations / comités départementaux

Adresse des Services de l'État en charge des Sports

DDCSPP 24- Subventions CNDS

Service de l'État - Cité administrative Bât H - 24024 PERIGUEUX CEDEX

Dominique BRUN - Marie-Annick LATOUR : 05 53 03 66 47

DDCS 33- Subventions CNDS

Espace Rodesse, 103 bis rue Belleville CS 61693 - 33062 BORDEAUX CEDEX

Jean-Yves COUSOT (référént départemental CNDS)

Nathalie TROUGNAC (secrétariat administratif) : 05 57 01 91 81

DDCSPP 40- Subventions CNDS

7 place Francis Planté - BP 371 40012 MONT DE MARSAN

Paul NAVARRO - Daniel LAMOUREUX : 05 58 05 76 35

DDCSPP 47- Subventions CNDS

935 avenue du Docteur Jean Bru - 47916 AGEN CEDEX 9

Eric FOURNIE - Annette ARNAUDET : 05 53 98 66 43

DDCS 64- Subventions CNDS

6 ter rue de l'Enfant Jésus - 64000 PAU

Chrystelle HAÏSSAGUERRE - Céline EYGUN : 05 59 27 97 46

Dossier de demande de subvention CNDS 2013

APPEL A PROJETS 2013 « Sport-Santé »

PRESENTATION DU PROJET

- *Titre du projet*
- *Thématique du projet : animation/information-sensibilisation/autres (à préciser)*
- *Synthèse du projet (présentation succincte)*
- *Partenaires du projet*

CONTENU DU PROJET

Vous devez présenter votre projet en renseignant l'ensemble des items suivants :

- *Vos motivations*
- *Présentation de l'équipe impliquée*
- *Raisons d'être du projet (problématiques identifiées, objectifs et moyens mis en œuvre)*
- *Public(s) visé(s)*
- *Nombre de personnes susceptibles d'être concernées*
- *Résultats attendus*
- *Actions de communication menées*
- *Devenir du projet à court et moyen terme (évolutions envisagées, partenariat, accueil)*
- *Coût de la mise en œuvre (BUDGET PREVISIONNEL à joindre en annexe¹)*
- *Étapes clés (calendrier de réalisation et période de mise en œuvre)*

¹ Vous pouvez télécharger un modèle de budget prévisionnel sur le site internet de la DRJSCS Aquitaine:
www.aquitaine.drjscs.gouv.fr